

LA DÉCLARATION DE L'Île SEGUIN

COMMUNIQUE DE PRESSE du 12 mai 2021

ÎLE SEGUIN : APRÈS DBS, BOUYGUES PREND LA MAIN

Recours contentieux de trois associations contre le projet DBS d'immobilier tertiaire de 130.000 m² sur l'Île Seguin, une île dont la vocation est d'être restituée à la nature et d'accueillir des programmes d'intérêt public !

À l'issue d'une enquête publique discrètement menée en plein été (sic) sur la construction de 130 000 m² de bureaux sur la partie centrale de l'île Seguin, 26 associations et fédérations ont adopté "**La Déclaration de l'île Seguin**" le 17 octobre 2020 et se sont engagées à combattre un projet qu'elles estiment d'un autre temps et à œuvrer pour que le programme de la fin de l'aménagement de l'île soit majoritairement dédié à un aménagement paysager et à des équipements d'intérêt public.

Elles estiment par ailleurs que l'avenir de cette île emblématique est aujourd'hui **une question d'intérêt régional, voire national**, alors que depuis 20 ans s'y sont succédés sans résultat mécènes et investisseurs avec leurs projets et leurs architectes, et que le coût cumulé des études aurait pu à lui seul financer une partie d'un bel espace naturel.

Le groupement DBS, retenu par la mairie de Boulogne en avril 2019 après l'échec du projet de campus Bolloré, groupement à qui ont été délivrés deux permis de construire, proposait un ensemble urbain compact de deux rangées d'immeubles de bureaux de 103 m de long chacun, 30 m de large, de 37 à 59 m de haut, le long d'une rue encaissée de 15 m de large.

Pour les signataires de La Déclaration, **un tel projet, s'il était réalisé** :

- **Serait un projet du monde d'hier**, à l'heure du télétravail et de la crise de l'immobilier tertiaire : est-ce vraiment une urgence, à deux pas de La Défense et, qui plus est, sur une île ?
- **Créerait une barrière visuelle massive** depuis les rives de Boulogne-Billancourt, Meudon, Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Saint-Cloud, masquant les beaux panoramas et paysages de cette boucle de Seine ;
- **Nierait le rôle essentiel de la Seine comme corridor naturel de ventilation** et de rafraîchissement du cœur dense de l'agglomération parisienne à l'heure du réchauffement climatique, le fleuve et ses îles étant la trachée qui favorise la dispersion des particules nocives générées par le métabolisme urbain et l'activité humaine ;

Contact Presse : Coordination La Déclaration de l'Île Seguin

Courriel : presse@la-declaration-ile-seguin.fr

Internet : www.la-declaration-ile-seguin.fr Twitter : @declarileseguin - Facebook : @declarationseguin - Page 1

- **Ruinerait le potentiel de développement de la végétation naturelle**, à commencer par les conditions de sauvegarde et de développement de la biodiversité sur l'île située au cœur du site du méandre de la Seine et des coteaux très arborés de Meudon, Sèvres et Saint-Cloud.

Les permis de construire ont été accordés à DBS le 5 novembre 2020. Le 5 janvier plusieurs associations signataires de La Déclaration de l'île Seguin ont déposé des recours gracieux auxquels la Mairie n'a pas jugé utile de répondre.

La mobilisation, initiée par les associations environnementales et citoyennes a depuis suscité un écho favorable grandissant dans l'opinion publique : articles de presse, émissions de radio, visites sur l'île de candidats aux élections Régionales se sont succédé depuis le début de l'année 2021.

Le 15 avril, le maire de Boulogne-Billancourt annonçait de façon laconique, en conseil municipal de la ville, vouloir désormais travailler avec Bouygues sur un projet dont personne à l'heure actuelle ne connaît ni le contenu ni les modalités contractuelles. DBS a été informé quelques jours auparavant par courrier du non-renouvellement de son mandat par la Mairie.

Cette annonce en catimini, après la clôture des enquêtes publiques est-elle vraiment respectueuse des Boulonnais et des habitants des communes avoisinantes ?

En pleine période d'incertitudes sur le marché de l'immobilier, le maire de Boulogne aurait-il manifestement décidé de faire monter les enchères ? Bouygues reprendrait-il les permis de DBS ? Proposerait-il un autre projet (encore plus dense ?) pour y loger une de ses sociétés ?

Considérant qu'en la matière la meilleure défense reste l'attaque, trois associations signataires de La Déclaration - "Environnement 92", "Nous sommes Boulogne" et "La Seine n'est pas à vendre" - ont déposé conjointement un recours contentieux le vendredi 30 avril 2021, au tribunal administratif de Cergy-Pontoise, contre les deux permis de construire accordés par la mairie de Boulogne-Billancourt à la société DBS.

D'autres suivront, notamment contre l'arrêté préfectoral portant renouvellement de l'autorisation d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. À l'appui, la mobilisation locale et régionale va s'amplifier dans les prochaines semaines.

Raisonnant à courte vue, manifestement insensible, dans ce contexte très préoccupant, de crise sanitaire et climatique mondiale, aux aspirations des habitants des zones très denses de l'agglomération parisienne, Pierre Christophe Baguet, maire de Boulogne depuis 2008, prend avec ces projets d'aménagement de l'île Seguin, le risque de rester pour l'Histoire un homme du passé. Il n'est pas trop tard pour changer de cap !

Contact : presse@la-declaration-ile-seguin.fr

Dossier de presse : <http://www.la-declaration-ile-seguin.fr/?DossierPresse>

Contact Presse : Coordination La Déclaration de l'Île Seguin

Courriel : presse@la-declaration-ile-seguin.fr

Internet : www.la-declaration-ile-seguin.fr Twitter : @declarileseguin - Facebook : @declarationseguin - Page 2